



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir des micro-crèches

Question écrite n° 11531

Texte de la question

Mme Virginie DUBY-MULLER interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'avenir du secteur de la petite enfance en France. La crèche est de loin le mode de garde préféré des Français car elle garantit une socialisation, une intégration optimale de l'enfant et un atout pour le développement des générations futures. Or actuellement, seule la moitié des demandes en crèches est satisfaite. Aussi, elle souhaitait connaître son opinion concernant la proposition de plusieurs entreprises de crèches d'homogénéiser les pratiques en matière de subventions pour l'investissement des micro-crèches. En fonction des départements, les caisses d'allocations familiales (CAF) subventionnent ou non la création de micro-crèche. Une harmonisation permettrait un meilleur accompagnement de la création de micro-crèches sur tout le territoire afin d'augmenter l'offre et d'améliorer la proximité des places. Aussi, elle souhaite connaître son analyse sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie DUBY-MULLER](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11531

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7076

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)